

Projet pilote pour les permis d'études

Demande d'autorisation et de contrôle judiciaire (Immigration) selon la procédure simplifiée

ÉTAPES NORMALES D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION ET DE CONTRÔLE JUDICIAIRE SELON LA PROCÉDURE SIMPLIFIÉE – en vertu de l'article 72 de la [Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés](#) et des [Règles des cours fédérales sur la citoyenneté, l'immigration et la protection des réfugiés](#)

Qui	Mesure à prendre	Formulaire	Quand
Demandeur	Dépose une demande d'autorisation et de contrôle judiciaire via le portail du dépôt électronique Doit indiquer clairement leur intention de procéder selon la procédure simplifiée en déclarant dans la Formule IR-1 que « Le demandeur consent à procéder selon la PROCÉDURE SIMPLIFIÉE – PROJET PILOTE POUR LES PERMIS D'ÉTUDES »	Formule IR-1	Dans les 15 jours si la décision a été rendue au Canada OU Dans les 60 jours si la décision a été rendue à l'extérieur du Canada
Défendeur	Signifie et dépose l'avis de comparution	Formule IR-2	Dans les 10 jours suivant la signification de la demande d'autorisation et de contrôle judiciaire
Greffe	Envoie la demande au tribunal afin d'obtenir le dossier certifié simplifié du tribunal		Après le dépôt de l'avis de comparution par le défendeur
Tribunal (IRCC)	Transmet le dossier certifié simplifié du tribunal aux parties et au greffe qui comprend une lettre couverture où le défendeur indiquera s'il choisit de participer au projet pilote pour les permis d'études dans le cadre de la procédure simplifiée		Dans les 45 à 60 jours suivant la demande du greffe
Demandeur	Signifie et dépose les soumissions simplifiées	Formule d'observations simplifiées	Dans les 15 jours suivant la réception du dossier certifié simplifié du tribunal
Défendeur	Signifie et dépose les soumissions simplifiées en réponse	Formule d'observations simplifiées	Dans les 30 jours suivant la signification du formulaire d'observations simplifiées du demandeur
Demandeur	Signifie et dépose les soumissions simplifiées en réplique	Formule d'observations simplifiées	Dans les 5 jours suivant la signification du formulaire d'observations simplifiées du défendeur
Greffe	Envoie le dossier à un juge pour décision		